

## L'Ailante glanduleux, Faux-vernis du japon *Ailanthus altissima*

### Comment la reconnaître ?

- **Arbre** pouvant atteindre 25 m de hauteur.
- **Feuilles** divisées en 13 à 25 folioles.
- **Odeur désagréable** lorsqu'on froisse les folioles.
- **Flours** en grosses grappes blanches jaunâtre, très ramifiées qui dégagent aussi une odeur désagréable.
- Croissance très rapide.



### Quel habitat ?

L'ailante glanduleux affectionne les **friches, les voies ferrées, les bords de routes, les ruines, les murs, les espaces verts** mais aussi **les lisières et trouées forestières, les dunes et parfois les ripisylves.**

Elle n'apprécie pas les sols inondés et préfère les sols acides aux sols calcaires.

La pollution atmosphérique, la sécheresse et la salinité ne lui pose pas de problème de développement.



### Quels dégâts et impacts ?

**Biodiversité** : cette espèce se dissémine très rapidement grâce d'une part à ses rhizomes et d'autre part à ses graines. En effet, les rhizomes de l'ailante conquièrent rapidement l'espace induisant des modifications paysagères et des changements des habitats en supprimant les espèces indigènes. Chaque fragment de racine peut donner naissance à un nouvel individu. De plus, les racines émettent des substances limitant, voir empêchant le développement d'autres espèces. Ses graines, véhiculées par le vent lui permettent de coloniser rapidement de nouveaux espaces.

**Santé** : l'écorce et les feuilles peuvent provoquer de fortes irritations par contact cutané. Le pollen quant à lui peut engendrer des allergies.

**Economique** : les infrastructures bâties (réseau ferré, routes, autoroutes...) peuvent être endommagées par ses racines très puissantes facilitant ainsi son développement en milieu urbain, pouvant entraîner des coûts de gestion non négligeables. Les graines très volatiles peuvent se développer dans des interstices de trottoirs et de chaussées. Les activités liées à la sylviculture peuvent également être fortement impactées par la présence de l'ailante, limitant voir empêchant la régénération naturelle de la forêt.

## Quelle réglementation ?

Dans le domaine agricole, l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).

## Que faire ?

Il convient de ne pas planter d'ailante glanduleux dans les parcs et jardins.

La mise en place de végétal sur les espaces nus est à réaliser rapidement pour éviter l'implantation de l'ailante.

Les échanges de terre surtout si de l'ailante avait pu être observée sont à banir pour éviter le transport de rhizomes et la pullulation de cette plante sur de nouveaux sites.

En présence de jeunes plants, un arrachage manuel peut être envisagé en veillant à bien retirer toutes les racines. Il est néanmoins important de surveiller les rejets ou drageons les années suivantes pour les arracher dès que possible.

Avant toute intervention sur l'ailante glanduleux, il est nécessaire de bien se protéger vis-à-vis des allergies ou réactions cutanées que cette plante peut déclencher. Il est donc impératif de porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.

Dans les jardins où l'ailante glanduleux serait présent, implanté pour sa qualité de plante ornementale, il est primordial de limiter sa propagation d'une part en coupant les fleurs fanées, pour éviter la dissémination des graines, et d'autre part, en arrachant tous les rejets.

L'arrachage mécanique peut être envisagé sur des terrains meubles ou humides. Cette méthode a l'avantage d'avoir des résultats rapides et satisfaisants. Toutefois, l'accès à ces zones peut être difficile du fait de la nécessité d'engin. De plus, une surveillance les années suivantes sera dans ce cas là aussi indispensable pour arracher les drageons.

Réaliser des coupes répétées au moment de la floraison durant plusieurs années consécutives va épuiser les réserves de la plante et diminuer le stock de semences.

Le cerclage peut être envisagé sur des zones fortement peuplées d'ailante glanduleux ou difficiles d'accès avec des machines. Le cerclage consiste à entailler verticalement le tronc sur quelques centimètres de profondeur. Les entailles doivent être distantes de 10 cm. Cela arrête la circulation de la sève vers les racines mais permet toujours d'alimenter les feuilles en eau. L'arbre a donc ainsi une vie "ralentie", il se dessèche doucement et tombe au bout de 1 à 3 ans. Cette méthode évite le stress de l'arbre et ainsi la production de rejet. Toutefois, il est important pour cette méthode que la zone soit peu fréquentée par le public afin d'éviter tout accident au moment de la chute des arbres. Le cerclage se fait à hauteur d'homme et à l'automne.

Les déchets de cette plante, racines ou tiges, ne doivent pas être mis sur le tas de déchets ou en compost dans les jardins privés. Les déchets doivent être incinérés avec les déchets ménagers.

Quelque soit la méthode utilisée pour endiguer la progression ou pour enlever définitivement l'ailante d'une zone, il est **primordial de suivre la zone sur plusieurs années afin de couper les drageons ou rejets qui pourraient émerger.**

Avec le soutien financier de :



Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.